



# RÉUNION du Comité d'Etablissement DO Ile de France

## CE N° 10 du 27 Août 2018

### Les représentants de la CGT :

#### Titulaires :

**Employé-es :** MARTINHO Sandrine  
RONDEAU Jérôme

**Maîtrise :** BENAIZE Véronique  
ZAGORAC Laurent

#### Suppléants :

**Employé-es :** PADONOU-LOKO Emmanuelle  
TOUEILLES Anthony

**Maîtrise :** DELAPORTE Anne  
LEMOINE Cédric

#### Représentant Syndical :

BENNOUI Abdelkader

### Principaux points à l'ordre du jour :

- **Information-Consultation sur le projet de règlement intérieur de Parnasse**
- **Information-Consultation sur le projet d'évolution des organisations des Unités d'Intervention de la DO IDF**

## Déclaration préalable de la CGT (extraits)

Avec un chiffre d'affaires qui s'établit à plus de 20 milliards d'euros au premier semestre, Orange confirme sa croissance. Ce résultat est porté par les investissements réalisés dans les réseaux et principalement dans la fibre optique, avec une augmentation du parc client de 33 % sur une année pleine.

Ces très bons résultats sont le fruit du travail des salariés du groupe, qui doivent être les bénéficiaires de cette embellie.

La France qui contribue encore à près des deux tiers de la marge réalisée par le groupe, subit les 4 000 suppressions d'emplois opérés ces douze derniers mois, du fait des plans d'économie en vigueur. Cette baisse d'effectif n'est pas sans conséquence sur les efforts et la charge de travail demandés aux salariés du groupe qui se sont vus récompensés par une participation en baisse, une négociation sur les salaires qui n'a pas abouti et une absence de reconnaissance.

Dans le même temps, le conseil d'administration a validé une nouvelle hausse du dividende avec l'augmentation de l'acompte versé en fin d'année. Il n'est pas inutile de rappeler que c'est dans ce contexte qu'un nouveau plan d'actions gratuites pour les mille « leaders » à hauteur de 30 millions d'euros a été acté lors de la dernière assemblée générale des actionnaires.

En conclusion de ce déséquilibre supplémentaire dans la répartition capital/travail de la valeur ajoutée, les écarts se creusent encore entre les plus hauts et plus bas salaires.

La CGT maintient donc ses deux propositions :

- Un budget de 150 M€ (*équivalent à 5 centimes de dividendes*) pour mettre fin définitivement aux 8,5% d'écarts salariaux femmes / hommes.
- Une augmentation collective d'un minimum de 5% pour Tous (*équivalent aux gains de productivité annuel du digital*).

Dans le cadre du déménagement d'un service de l'AG pro depuis Boissy Saint Léger vers Paris Gutenberg, la direction de l'AG pro refuse de négocier un accord d'accompagnement. Ce n'est pas parce que c'est un petit service qu'ils n'ont pas droit à un accord d'accompagnement. La CGT demande à la direction de la DO d'intervenir auprès de l'AG pro.

## Information-Consultation sur le règlement intérieur de Parnasse



La CGT a relevé quelques aspects surprenants dans le projet de règlement intérieur proposé par la Direction : « *En cas de violation de la politique anti-corruption d'Orange, le salarié s'expose aux sanctions disciplinaires prévues dans le présent règlement intérieur* ».

La CGT a rappelé que le lien de subordination impose à chaque employé d'exécuter de bonne foi son contrat de travail, c'est à dire de faire ce qu'on lui demande. Lorsque tel n'est pas le cas l'employeur dispose déjà d'une palette de sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

De plus, les législations internationales et françaises à laquelle l'employeur se réfère découlent de la faillite frauduleuse du groupe US Enron. Est-ce la faute des salarié-e-s d'Enron ou d'Orange si les dirigeants et propriétaires d'Enron ont fraudé ? N'est-on pas ici en contradiction avec la lutte contre le harcèlement ?

La direction répond qu'il ne s'agit pas de punir un salarié qui aurait agi sous pression hiérarchique, mais de lui donner la possibilité de dénoncer « *en interne* » des actes ou des pressions répréhensibles pouvant nuire à l'image de l'entreprise.

**En pratique ce sera parole contre parole face à quelqu'un dont le pouvoir interne est bien plus important que le vôtre.**

La loi du 30 juillet 2018 qui protège le secret des affaires face aux éventuels lanceurs d'alerte aggrave encore la situation, et la Direction le confirme : vous ne pouvez pas sortir l'information hors de l'entreprise, faute de quoi c'est vous qui portez atteinte à son image !

**Compliance est une inversion des responsabilités et du risque juridique. C'est pourquoi la CGT a voté contre ce règlement intérieur et le fera pour tous les autres du même type.**

**Vote : 8 abstentions (FO-CFDT),  
8 contre (CGT-SUD).**

## Projet d'évolution des organisations des Unités d'Intervention de la DO IDF

Ce projet vise à harmoniser les organisations de toutes les UIs de France et à les fusionner sur le périmètre des DO sous un modèle unique. Il s'agit d'adapter l'organisation à la baisse de 20% des effectifs en 3 ans et à l'arrivée massive de la sous-traitance dans tous les domaines Back et Front Office.

Après les fusions 75/92 en 2015 et UIPP en 2017, toujours mal digérées, les salariés subissent une nouvelle réorganisation. Pour faire simple les 3 UIs IDF resteraient : UI Idf centre, UI PP, et UI Affaires. Bien que concernée, cette dernière était exclue du dossier jusqu'à présent. À notre demande elle fera l'objet d'une présentation au prochain épisode. Pour les 2 autres unités : regroupement dans chaque UI des directions back office (*Pilotage et CA*).

À l'intervention, une Direction Interventions Réseaux pour 2 départements (*95-78, 91-94, 77-93*). Cela agrandit les périmètres, accentue la polyvalence avec le regroupement des 8 métiers techniques (*BL, Rep, Tech E, Tech GP, Commut, Trans, Mobile, EVT*) et une digitalisation à outrance.

Mais la nouveauté est la DIST (*Direction Intervention sous-traitée*) calquée sur les entreprises sous-traitantes et leur organisation. Cette direction est sous-dimensionnée vu le nombre d'interventions sous-traitées. Certaines activités grand public le sont à 97%, dans le cadre de sous-traitances en cascades pouvant aller jusqu'au simple auto-entrepreneur.

En conséquence, tous ne disposent pas du matériel nécessaire à un travail propre et certains sont obligés de dégrader le réseau pour remplir leurs objectifs.

**La sous-traitance  
cela ne marche  
pas !  
La CGT demande  
des négociations  
pour  
réinternaliser  
l'emploi !**

